

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 3 octobre 2016 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Thérèse Sirois - Agathe Drouin - Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault– Keven Lévesque Ouellet – Yan Marceau

Et madame Denise Dubé, directrice générale agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et de développement et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, la mairesse, fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Ouverture;
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3) Suivi et adoption du procès-verbal du mois de septembre 2016;
- 4) Présentation et adoption des comptes;
- 5) Lecture du courrier;
- 6) Agente de projets et de développement Madame Andrée-Anne Caron;
- 7) Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8) Voirie municipale :
 - a) Révision de la grille salariale des employés;
 - b) Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier ;
 - c) Compresseur;
- 9) Chambre de commerce du Témiscouata – demande d'adhésion;

- 10) Résolution d'intention pour l'achat d'un camion-citerne;
- 11) Avis motion – abrogeant le règlement # 185 – 2001 décrétant la constitution d'un programme de subvention afin de revitaliser la construction domiciliaire et commerciale sur une partie de son territoire ;
- 12) Dossier aqueduc
 - a) Demande au Ministère de l'environnement l'autorisation et les normes exigées pour l'installation de traitement individuel dans chaque résidence ;
 - b) Demande de rencontre avec les contribuables du réseau d'aqueduc ;
- 13) Questions diverses :
 - A) Poste patinoire;
 - B) Demande de salle gratuite – comité de l'église;
 - C) Signalisation – Route Deschênes;
- 14) Période de question (15 minutes);
- 15) Levée de l'assemblée.

2016– 104

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;
 APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT Que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2016 –105

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le procès-verbal du mois de septembre soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016:

Rosaire St-Pierre	Remboursement taxes	352.18	4258
-------------------	---------------------	--------	------

Banque Nationale	Remboursement prêt	559.65	4259
Chèque annulé		0.00	4260
Mélissa Boucher Caron	Remboursement taxes	1726.01	4261
Agro envirolab	# 128311	70.13	4262
Air liquide	# 455810, 528018	171.25	4263
Groupe Dynaco Cabano	# 06904062	33.60	4264
Buro Plus	# 1131	188.55	4265
Canadian tire	# 3994	149.40	4266
Centre routier	# 401960A	109.83	4267
Constructions Michaud Témis	# 32625	40.24	4268
Croix rouge canadienne	Entente	150.00	4269
Plomberie D. Lavoie	# 18932	289.67	4270
Éditions Juridiques FD	# 321695	65.54	4271
Fonds d'info sur territoire	# 201602406499	4.00	4272
Garage Jacques Lamonde	# 102891	78.51	4273
Global Technologie	# 11690	1448.91	4274
Jacques Larochelle	# 44071, 45767, 52824, 52869	794.05	4275
J. A. St-Pierre et fils	# 102019692	24.97	4276
J. M. Turcotte	# 120037	601.90	4277
Lionel Charest	# 153625	1006.03	4278
Macpek	# 393-00, 393-01, 395-00	321.13	4279
MRC de Témiscouata	# 201600910	40.67	4280
Pavage Cabano	# 1601	13306.06	4281
Chèque annulé		0.00	4282
Chèque annulé		0.00	4283
Pieces d'auto M. Michaud	# 115006, 115073, 115074, 115097, 115109, 115330	293.98	4284
Produits métalliques A.T.	# 010735	28.17	4285
Sel Warwick	# 155625	8742.06	4286
Servitech	# 3304, 33004	125.51	4287
Surplus général Tardif	# 87443, 87789	968.12	4288
Ministère Revenu Québec	Remise	1314.22	4289
Denise Dubé	Petite caisse	221.71	4290
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller	138.48	4291
Chèque annulé		0.00	4292
Peterbilt	# 124880, 45628Q	3652.66	4293
Pétroles R Turmel	# 7927, 8173, 8804, 9276, 9442	633.27	4294

Salaire	septembre	9482.78	Accesd
Bell Canada	Tél. garage, bureau, salle, biblio	284.94	Accesd
Hydro Québec	électricité	836.79	Accesd
Télus	cellulaire	75.80	Accesd
Ministère Revenu Québec	Juillet, août, sept	4079.97	accesd
Receveur Général Canada	Juillet août sept	5482.46	Accesd
Carmen Massé	mairresse	415.45	Accesd
Yan Marceau	conseiller	138.48	Accesd
Guy Thibault	Conseiller	207.72	Accesd
Thérèse Sirois	conseillère	138.48	Accesd
Agathe Drouin	conseillère	138.48	Accesd
	<u>Total des dépenses</u>	58931.81 \$	

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2016, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2016– 106

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
 APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

DEMANDE – FOND DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PROJET ÉQUIPEMENTS DE BOXE

ATTENDU Qu'il y a des montants d'argent provenant du fonds de développement du territoire disponible pour la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

ATTENDU Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a besoin de ces argents pour faire l'achat de matériel pour un projet de cours de boxe à Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

2016 – 107

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appui le projet de cours de boxe.

GRILLE SALARIALE

ATTENDU que le conseil municipal n'a pas indexé la grille salariale selon le coût de la vie;

2016 – 108

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata indexe la grille salariale de 1.5 %.

Cette augmentation est rétroactive depuis le début de la grille salariale adoptée en 2014 et sera discuté à tous les ans.

AUGMENTATION EMPLOYÉ DE VOIRIE – M. SIMON BEAULIEU

ATTENDU que M. Simon Beaulieu a fait une demande pour augmenter son salaire;

ATTENDU que M. Beaulieu démontre des aptitudes en mécanique;

2016 – 109

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata attribue une augmentation salariale à M. Simon Beaulieu. M. Beaulieu sera rémunéré selon l'échelon 6 de la grille salariale rétroactif au 04 septembre 2016.

**SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER –
CHEMIN PRINCIPAL**

2016 – 110

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Principal pour le montant subventionné de huit mille dollars (8 000.00\$).

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

**RÉSOLUTION D'INTENTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE
POUR LE SERVICE INCENDIE**

ATTENDU que le camion-citerne des pompiers de Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Saint-Elzéar-de-Témiscouata ne respecte plus les normes de la sécurité routière;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entreprendre des démarches pour acheter un nouveau camion-citerne pour le service incendie de Saint-Louis du Ha! Ha! et Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

EN CONSÉQUENCE,

2016 – 111

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

D'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis du Ha! Ha! à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'achat d'un nouveau camion citerne pour le service incendie de Saint-Louis du Ha! Ha! et Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION APPORTÉE AU RÈGLEMENT #
185 – 2001 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D’UN PROGRAMME DE
SUBVENTION AFIN DE REVITALISER LA CONSTRUCTION
DOMICILIAIRE ET COMMERCIALE SUR UNE PARTIE DE SON
TERRITOIRE**

Avis de motion est donné par M. Keven Lévesque Ouellet afin de modifier le règlement # 185 – 2001, décrétant la constitution d’un programme de subvention afin de revitaliser la construction domiciliaire et commerciale sur une partie de son territoire.

**DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a déposé une programmation de travaux dans le cadre de la TECQ 2014 – 2018 comportant des travaux d’installation de systèmes de traitement de l’eau individuels;

ATTENDU que dans le cadre des programmes d’infrastructures relatifs au traitement de l’eau potable l’installation de systèmes individuels pour des résidences privées par la Municipalité est inhabituelle;

ATTENDU qu’avant d’approuver la programmation pour de tels travaux, le MAMOT veut une copie des contrats notariés pour chacune des résidences visant une servitude permanente relative aux équipements de traitement de l’eau potable;

ATTENDU que le MAMOT veut aussi une copie du certificat d’autorisation des travaux du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

ATTENDU que l’article 9.1 de la qualité sur l’eau potable permet qu’un équipement peut être installé à l’entrée d’eau du bâtiment;

ATTENDU qu’une estimation d’avant-projet a été effectuée par la firme d’ingénieurs Roche et que les travaux ont été évalués à

2 002 183,44\$ et le coût d'opération annuel est 22 065,00\$
pour 13 résidences;

Pour toutes ces raisons

2016 – 112

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois ;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

De demander au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques de nous fournir un certificat d'autorisation des travaux et les exigences demandées, avant que nous fassions des démarches pour l'obtention des servitudes permanentes avec les propriétaires et pour permettre de refaire une programmation à la TECQ.

PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

2016 – 113

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à M. Michael Caron s'il est toujours intéressé à occuper le poste de préposé à la patinoire. S'il n'y a pas d'intérêt, un avis public sera envoyé pour l'ouverture du poste.

DEMANDE DE SALLE GRATUITE – COMITÉ DE L'ÉGLISE

2016 – 114

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal accepte de passer la salle gratuitement au comité de l'Église pour le Brunch de l'Action de Grâces qui aura lieu le dimanche 9 octobre 2016.

PONCEAU – ENTRÉE M. MARIO DESCHÊNES

2016 – 115

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande aux employés de refaire l'entrée de M. Mario Deschênes qui a été enlevée lors du creusage des fossés dans le chemin Deschênes. M. Mario Deschênes demande à être avisé quand les travaux seront effectués.

ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

ATTENDU que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

ATTENDU que la mission de la CROIX-ROUGE est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les Règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et de ses ressources matérielles ;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs

publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la municipalité et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE

2007 – 229

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE lors de sinistres mineurs et lorsque le plan de sécurité civile municipal, section services aux sinistrés, n'est pas mis en opération, la CROIX-ROUGE dispensera gratuitement les services aux sinistrés.

QUE la CROIX-ROUGE dispensera les services en fonction de l'analyse des besoins des sinistrés pour les 48 à 72 heures suivant le sinistre. Les normes d'assistance aux sinistrés de la CROIX-ROUGE seront appliquées.

QUE lorsque le nombre de sinistrés atteint 100 personnes ou plus ou que les sinistrés ont des besoins particuliers, la CROIX-ROUGE pourrait solliciter l'aide de la MUNICIPALITÉ pour obtenir du support (ressources humaines et matérielles), afin de venir en aide à ses citoyens sinistrés.

QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de signer une entente de 3 ans avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour bénéficier de ses services en cas de sinistre. Ce conseil autorise le maire, et/ou la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la Croix-Rouge et tous autres documents relatifs à cette entente.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT – MINISTÈRE DE LA CULTURE

Madame Thérèse Sirois donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 208 111,00\$ et une dépense de 208 111,00\$ pour le réaménagement de la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

AVIS DE MOTION EMPRUNT

Madame Thérèse Sirois donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 89 190,00\$ et une dépense de 89 190,00\$ pour le réaménagement de la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CAMION-CITERNE

Avis de motion est donné par Madame Thérèse Sirois, qu'à une séance subséquente sera présenté un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion-citerne pour le service incendie de Saint-Louis-du-ha! Ha! et Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 10, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Directrice générale

Mairesse